



Vérification de la validité des Cartes Professionnelles de Santé

PRÉAMBULE :

Suite à vos demandes auprès de l'ASIP, des Cartes Professionnelles de Santé (CPS) ou des Cartes Professionnelles d'Etablissement (CPE) vous seront envoyées afin de pouvoir effectuer de la télé-transmission en mode SESAM-Vitale. Elles seront accompagnées d'un courrier avec des codes à conserver.

Afin d'effectuer les tests des cartes professionnelles, **il faut obligatoirement un lecteur de carte vitale branché sur l'ordinateur (exclusivement sous Windows).**

Suivant le lecteur de carte vitale, la CPS (ou CPE) se positionne différemment :

- **Lecteur Teo** : à la place de la carte vitale (comme il est mono-fente).
- **Lecteur Twin31** : à l'arrière du boîtier.
- **Baladeur Santé Office Xiring** : à l'intérieur (faire coulisser le clapet et mettre la carte dedans).

PROCÉDURE :

Pour commencer, télécharger le fichier «[Installcpgesw32-0504](#)».

Double cliquer sur le fichier pour lancer l'installation et cliquer sur suivant jusqu'à la fin de l'installation.

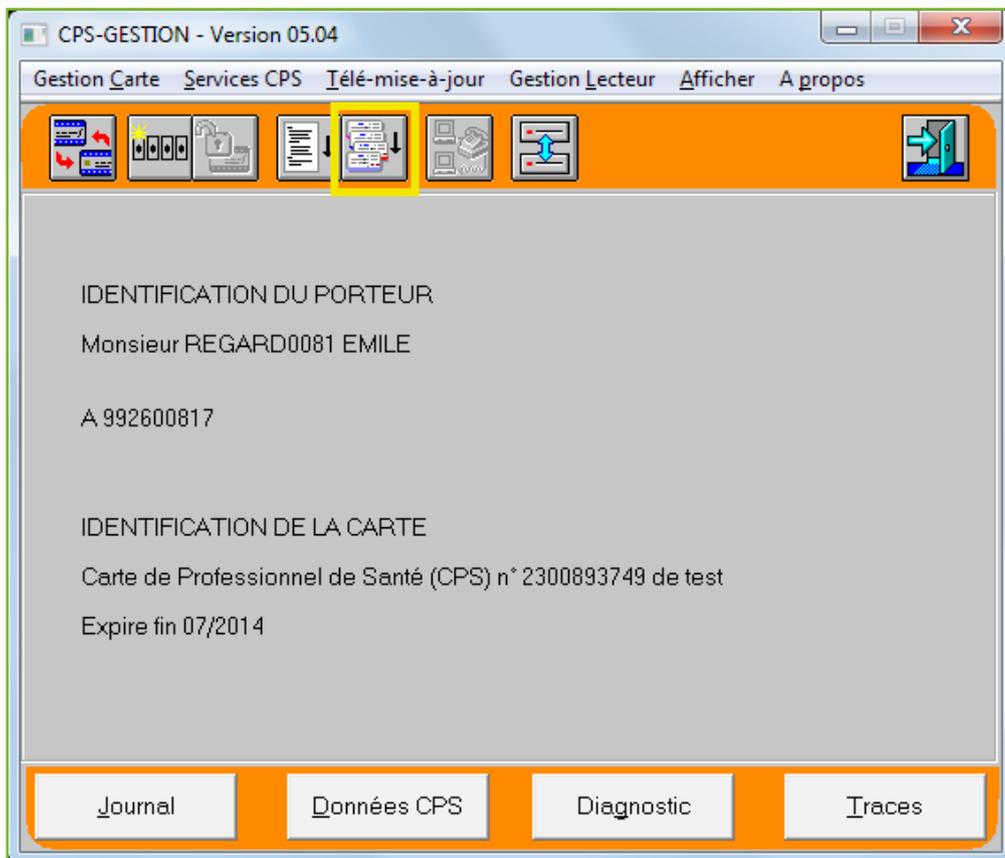
1 - Quitter et fermer votre logiciel.

2 – Mettre la **CPS (ou CPE) dans le lecteur de carte vitale.**

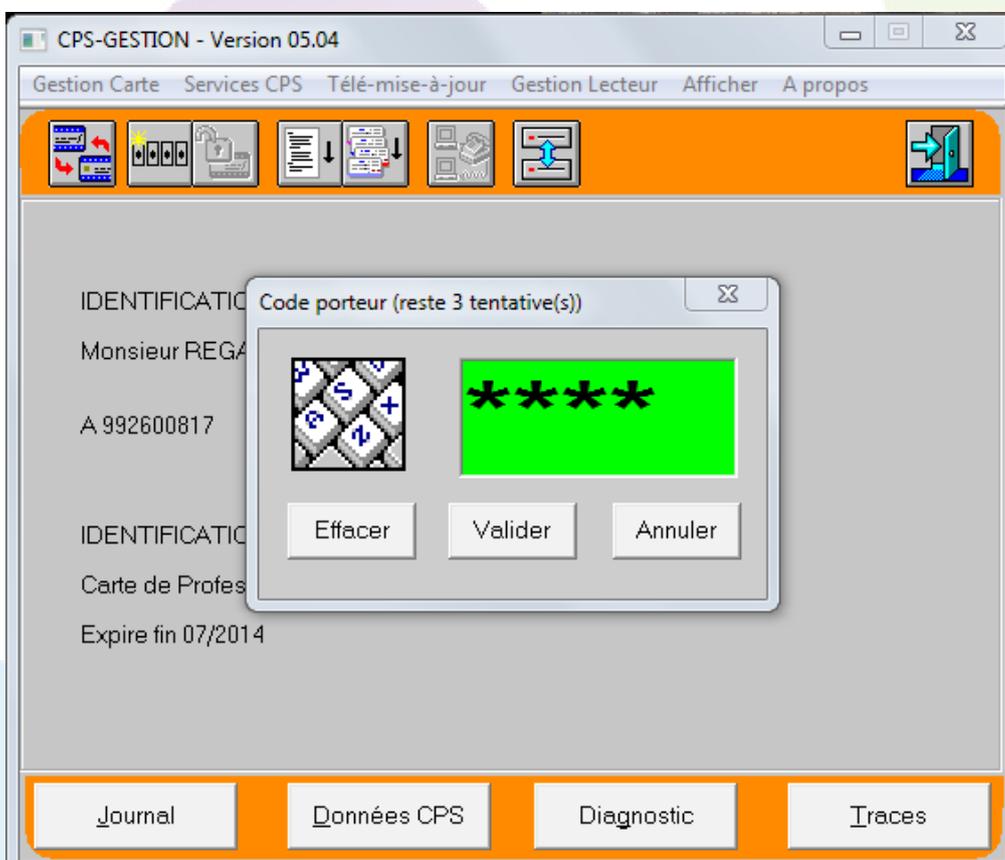


3 - Lancer le programme CPS Gestion :

4 - Cliquer sur le 5^{ème} bouton (en partant de la gauche).

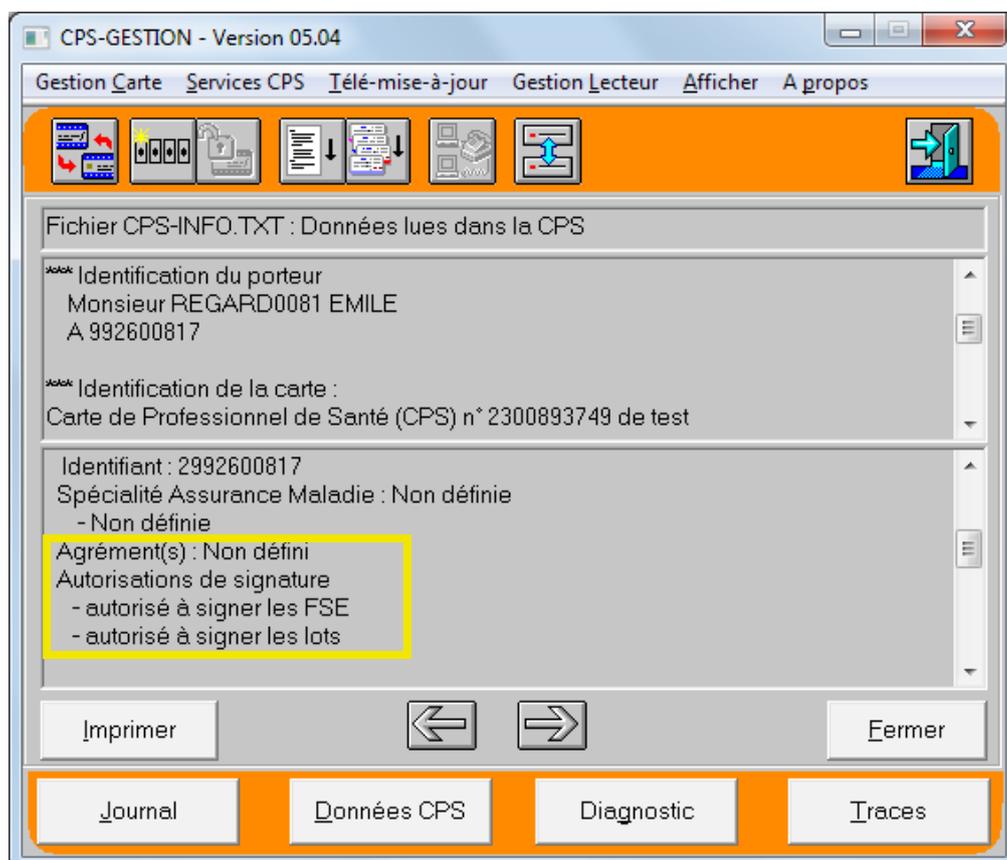


4 - Puis taper le code porteur fourni avec la CPS (ou CPE) et valider.



SUITE À LA LECTURE, DEUX CAS POSSIBLES :

- Si une page grise s'affiche, la CPS (ou CPE) n'est pas valide, elle est donc inutilisable. Il faudra refaire une demande de carte.
- Si les informations de la carte s'affichent, faire défiler vers le bas le 2^{ème} encadré, afin de voir si la CPS (ou CPE) est autorisée à signer les FSE et les lots (pour les CPS). Dans ce cas, la carte est valide et le passage en télétransmission SESAM-Vitale envisageable.



> Si la CPS n'est pas autorisée à signer les FSE, il faudra recommander une carte.